

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 14 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
5 h. 1 ^{er} soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	13 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
10 h. 47 »	5 » 45 » »	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
		7 » 49 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 1^{er} Septembre.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, les excellentes nouvelles qui nous sont parvenues du Tonkin ; nos troupes ont remportés ; nous pouvons, aujourd'hui, avec non moins d'empressement, constater avec quelle satisfaction ces dépêches ont été accueillies par la presse, et quelle heureuse impression elles ont produite dans l'opinion publique au sujet de cette expédition qui, d'abord, y avait bien suscité quelques récriminations.

Dans le conseil de cabinet, les ministres se sont occupés de ces événements, et aussi des renforts ou des secours qu'il conviendrait d'envoyer dans l'Annam, afin de terminer au plus tôt une entreprise qui s'annonce sous de bons auspices, mais qu'il importe beaucoup néanmoins de ne point prolonger, ni faire traîner en longueur, si l'on veut éviter que de nouvelles difficultés surgissent, et que de nouveaux embarras ne nous soient préparés.

On connaît les conditions stipulées dans le traité de paix proposé par les plénipotentiaires français : une indemnité de guerre, l'occupation des forts de Hué par une garnison française jusqu'au complet paiement, rappel des troupes annamites, leur mise à la disposition du général Bouët, et enfin la confirmation du protectorat français sur tout le royaume d'Annam, établi en principe en 1874, mais garanti par des clauses qui ne se trouveraient point insérées

dans ce traité. Ce qui vaut assurément mieux que la soumission du gouvernement annamite, c'est l'impression produite sur le gouvernement chinois par les événements qui viennent d'avoir lieu.

On peut espérer de pouvoir régler, dans un très bref délai, la question du Tonkin, et retirer promptement, pour notre commerce et les divers intérêts qui sont engagés, les avantages qui ne peuvent manquer de leur assurer un traité final avec la Chine.

Cependant, ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, et c'est également l'avis de la plupart des journaux républicains, pour mener rapidement à bien cette affaire, déjà en bonne voie, il est indispensable d'avoir à sa disposition plus d'hommes qu'il ne serait peut-être strictement nécessaire ; et, en tous cas, ne serait-il pas imprudent de n'en avoir point assez ?

Et voilà, ce nous semble, qui répond péremptoirement aux réclamations des mécontents qui se récrient et disent : « Pourquoi des renforts puisque nous remportons des succès ? »

Nous ne pouvons, ici, discuter une question dont les éléments d'appréciation nous manquent, mais sur laquelle il est plus sage de s'en rapporter aux vues du général Bouët et de l'amiral Courbet, seuls compétents, pour apprécier l'envoi de nouvelles troupes.

En se rendant à leurs désirs et en prenant les mesures de prévoyance qui sont imposées par la situation et les circonstances, le ministère ne ferait que répondre au

sentiment de la majorité républicaine du Parlement et ne se trouverait point dans l'obligation, toujours regrettable, de convoquer les Chambres en session extraordinaire.

Revue des Journaux

Le Siècle :

Le Siècle voit dans le déchaînement de la presse allemande à la fois un avertissement et un encouragement pour la France, dont la vigilance doit être surexcitée par des dénonciations injustes :

« On a parlé d'avertissement donné. Le mot est vrai. Nous avons reçu un avertissement, et, loin de nous en plaindre, nous devons nous en féliciter et en profiter sur l'heure.

« On ne nous pardonne pas d'être, restée la nation aimée entre la Moselle et le Rhin, et si l'on pouvait nous en châtier par un nouveau démembrement, on n'y manquerait pas. »

Le Journal des Débats :

Quel est en ce moment le véritable objectif de M. de Bismarck ? Telle est la question que pose le Journal des Débats, et voici la réponse qu'il fait à cette énigme diplomatique :

« On comprend combien la situation de l'Allemagne sera forte le jour où la Russie et l'Autriche se seront voués une haine irrévocable qui les laissera à la merci de leur voisin, tandis qu'à l'Ouest la France sera complètement isolée.

« M. de Bismarck n'a pas poursuivi ce second avantage avec moins d'habileté que le premier. Après avoir créé l'antagonisme de la Russie et de l'Autriche, il s'est servi d'une nouvelle triple alliance pour éloigner encore de la France et ses voisins les plus immédiats. »

Le même journal nous informe que les conseils généraux d'un grand nombre de départements sont déjà arrivés au terme de leur session et aucun incident ne s'est élevé dans celles de ces assemblées dont les travaux ne sont pas encore terminés.

Les élections du 12 et du 19 août ont produit dans le pays un apaisement manifeste. Rarement les questions purement politiques avaient été écartées d'une manière plus complète pour faire place aux affaires locales.

La République française traite le même sujet et constate également que la session des conseils généraux n'a pas donné lieu à des incidents bien saillants. « Il y aura certainement, dit-elle, des vœux intéressants à recueillir dans les travaux de cette session ; mais les conseillers, en général, se sont occupés avec zèle des affaires de leurs départements respectifs, plutôt que de chercher à se recommander à l'attention générale aux dépens du mandat dont ils sont en réalité investis. »

Le XIX^e Siècle :

Le XIX^e Siècle expose les inconvénients d'une convocation des Chambres :

« Nous ne savons si l'on s'en est occupé dans le conseil des ministres, la vérité est qu'il n'y avait pas lieu.

« L'entreprise du Tonkin, autorisée par la majorité du Parlement, suit son cours régulier dans des conditions satisfaisantes.

« Une convocation extraordinaire de la Chambre et du Sénat aurait l'inconvénient d'alarmer à tort une partie du public et de faire croire à de graves éventualités qui, fort heureusement, n'existent pas. »

Le Temps :

« On ne saurait nier, dit le Temps, que l'opinion publique attende avec quelque curiosité les faits et gestes des chefs du parti royaliste, notamment des héritiers politiques de M. le comte de Chambord. Ce n'est ni de l'impatience, ni de l'inquiétude : étant donné que, quels que puissent être les actes des personnages en question, les affaires du pays n'en doivent pas éprouver le contre-coup direct et sensible. C'est l'intérêt que prennent naturellement à une scène importante des spectateurs qui se demandent par quelles péripéties on les mènera au dénouement prévu. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
83 du 30 Août 1883.

LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

« Dominé par ce caractère énergique, par cette beauté surhumaine, il courba la tête sous l'orage. »

Dès ce moment, il fut condamné. Devant sa faiblesse, la colère de la jeune fille redoubla. Elle fit un massacre général de tout ce qui lui tomba sous la main.

Comme le pauvre garçon, ahuri, ne songeait pas à fuir, elle saisit un revolver et fit feu.

Sa main tremblait heureusement ; sans cela mon ami était un homme mort.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'insista pas. Il alla rendre compte de sa mission à l'ambassadeur ; celui-ci écouta Soderini en fronçant les sourcils et fit demander aussitôt la princesse Diane. Soderini était présent à l'entretien.

Elle arriva si belle, si touchante, que le comte fut presque désarmé.

Il lui parla cependant avec sévérité.

La colère de la jeune fille s'était abattue

comme s'abat une pluie d'orage, ne laissant après elle que des parfums et des gouttes de rosée.

L'ambassadeur avait devant lui une enfant craintive, adorable de séduction. Comprenant la situation qui lui était faite, d'une voix dont le timbre musical vous enlance, elle parla :

— Vous m'avez fait demander. Que me voulez-vous, comte ?

— Je veux vous punir, Mademoiselle Salviati.

— Oh ! non, c'est impossible.

— Comment, Mademoiselle, c'est impossible ?

— Si vous vouliez me punir, vous ne m'appelleriez pas près de vous, comte. Un radieux sourire animait son visage. Elle continua, le berçant par d'adorables câlineries.

L'ambassadeur fut vaincu par le charme qui se dégageait de cette étrange créature.

Elle partit.

Se retournant vers Antonio Soderini, stupide d'étonnement, l'ambassadeur lui dit avec hauteur :

— Vous avez mal compris, Monsieur. Cette jeune fille ne peut avoir agi avec la brutalité dont vous parlez. Le temps moral lui aurait manqué pour se transformer ainsi.

Soderini protesta.

— J'affirme que je n'ai dit que la vérité, comte.

L'ambassadeur le regardait ironique.

— Avouez-le, vous n'êtes pas heureux dans vos moyens de persuasion. On peut tout obtenir d'une femme comme la princesse Diane. Il n'est pas difficile ni de la convaincre, ni de la garder.

Ainsi, nous étions vaincus, ayant toutes les armes en main. Il lui avait suffi de paraître, pour que l'ambassadeur lui donnât raison.

La comtesse de Meung s'écria d'une voix incisive :

— Je crois bien, il est amoureux fou d'elle.

La comtesse Selvaggia est bien condamnée, sans rémission cette fois.

Fédor Dolmatow se mit à sourire et dit :

— La princesse Diane a trouvé son maître. Le grand-duc est seul capable de dominer une pareille nature.

Il n'y a pas d'amour qui puisse vaincre sa volonté. Il sait faire pleurer les femmes et possède le secret de les consoler.

On raconte qu'il a laissé des traces inoubliables de son passage dans bien des cœurs.

Le regard de Fédor Dolmatow glissait jusqu'à la comtesse de Meung. Ceux de Gontran de Montlieu et du comte de Lana prirent la même direction.

L'histoire de Vienne leur revenait à la mémoire. La comtesse pâlit visiblement, elle ne pouvait parvenir à chasser le souvenir importun du grand-duc Alexis.

Désireuse d'échapper aux malicieuses remarques de son entourage, elle eut l'air d'é-

tre épuisée. Chacun se leva, se retirant discrètement.

XLVII

Diane revint chez elle dans un état voisin de la folie, ayant fait des efforts inouïs pour n'être qu'impertinente.

Elle entra dans le salon, fermant la porte avec violence. Arrachant son chapeau, elle le lança contre le mur, enleva ses gants, faisant sauter tous les boutons, saisit tout ce qui se trouvait à sa portée, faisant un massacre général. En un instant, l'appartement devint un monceau de ruines. Les tables, les chaises, les coupes, les vases de prix furent foulés aux pieds.

Se suspendant aux rideaux, elle les secouait jusqu'à les ébranler. En proie à une terrible crise nerveuse, elle s'abattit sur le tapis, déchirant sa robe, poussant des cris affreux, invectivant la comtesse de Meung des mots les plus durs de la langue italienne.

Au plus fort de l'accès, le grand-duc pénétra dans l'hôtel. Préoccupé de l'état dans lequel il avait laissé la jeune fille la veille, il repoussa Martha qui lui barrait le passage et pénétra dans le salon dont il referma la porte sur lui. Les tapis étouffaient le bruit de ses pas.

A suivre.

La Paix :

La Paix parle des divisions et des dissentiments qui ont déjà commencé à se produire parmi les monarchistes :

« Ces divisions iront probablement en s'aggravant par ce seul fait que, quelles que soient les résolutions de M. le comte de Paris, qu'il se taise ou qu'il parle, qu'il adopte telle politique ou telle autre, les déceptions qui seront nécessairement la conséquence de son langage et de sa conduite amèneront des séparations plus grandes encore que par le passé. »

« M. le comte de Chambord est mort, et la formation de ce grand parti conservateur apparaît plus irréalisable que jamais. »

AFFAIRES D'ESPAGNE

Madrid, 29 août.

Quel que soit le nouveau gouvernement, les Cortès seront convoqués pour les derniers jours d'octobre.

Reste à la charge du futur cabinet la responsabilité du voyage du roi en Allemagne, contre lequel l'opinion se prononce nettement.

Quelques journaux prétendent que ce voyage n'a aucune portée politique, qu'il n'a d'autre but que de rendre une visite à l'empereur Guillaume et d'étudier l'armée allemande. Mais les Espagnols clairvoyants comprennent trop ce que signifie le voyage du roi Alphonse à la cour de Berlin et à la cour de Vienne.

La reine. Les voitures de luxe de ce train permettront aux voyageurs de déjeuner sans s'arrêter.

Dans la soirée du vendredi il y aura dîner et un court arrêt à Montfort. Dans l'après-midi du samedi, les souverains feront leur entrée solennelle dans la Corogne, ou seront concentrées toutes les troupes de ce district.

Le dimanche, le roi inspectera les troupes et les casernes; le lendemain lundi il visitera la ville et recevra les députations des corps civils et militaires.

Le mercredi 4 septembre, le roi doit être de retour à Madrid, pour présider le conseil qui délibérera sur la convenance et l'opportunité du voyage du jeune souverain en Europe.

Informations

Le conseil des ministres a arrêté jeudi matin les instructions à envoyer à nos agents pour l'exécution des préliminaires de paix signés avec la cour de Hué, notamment en ce qui concerne la remise sur le pied de paix des garnisons annamites.

M. Champeaux, inspecteur des services coloniaux au Tonkin, a été nommé ministre plénipotentiaire de la République française à la cour de Hué.

M. Harmand, commissaire civil au Tonkin, a été nommé officier de la Légion d'honneur. Il a été décidé que différents présents diplomatiques seront immédiatement expédiés pour être remis à l'empereur de l'Annam, à l'occasion de la signature de la paix.

Le conseil général du Rhône vient d'émettre un vœu demandant la suppression de la police préfectorale à Lyon.

On dit que le gouvernement doit faire inviter officieusement les journaux à cesser toute polémique avec les feuilles allemandes.

Les comités radicaux qui ont ouvert des souscriptions dans différents quartiers ouvriers de Paris, pour célébrer par des banquets populaires l'anniversaire du 4 septembre, ont éprouvé presque partout un fiasco complet. L'ouvrier refuse de s'associer à une manifestation qui rappelle les défaites de notre armée. Les révolutionnaires seuls, qui n'ont pas de patrie, s'associeront aux Allemands pour fêter une date néfaste.

On annonce que dans le testament du comte de Chambord, on a trouvé une clause qui dispose d'une somme de cinquante mille francs pour les familles les plus nécessiteuses de Paris. Cette somme sera distribuée au prorata aux curés des différentes paroisses de la capitale, qui se chargeront de la répartition de ce legs.

De nombreuses affiches d'un comité royaliste, mais cette fois sans signatures, ont été encore apposées dans les 8^e, 9^e et 17^e arrondissements. Elles ont été arrachées hier matin par les gardiens de la paix. Des poursuites seront dirigées contre l'imprimeur de ces placards.

Les dames du faubourg Saint-Germain ont envoyé un étendard de soie blanche, brodé d'or aux armes de la maison royale de France, pour être déposé sur le cercueil du comte de Chambord.

Une note du ministère de la guerre annonce qu'il est absolument inexact que le général Thibaudin ait accordé aucune permission à des officiers de l'armée pour aller assister aux obsèques du comte de Chambord.

La mort du comte de Chambord,

Le Figaro a donné hier quelques renseignements sur les préparatifs des funérailles :

« Les travaux qui se font au caveau de Goritz, dit-il, étaient projetés depuis longtemps par le prince. Il a recommandé d'agrandir les dimensions, de façon que deux places pour lui et pour la comtesse, soient réservées côte à côte. »

La cérémonie de lundi aura peut-être lieu

« Il faudra aller de la gare, où sera arrêté le train mortuaire, à la cathédrale de la ville, une ancienne église de Jésuites, située au milieu du Goritz, puis de la cathédrale à la petite chapelle mortuaire située sur un rocher verdoyant à deux ou trois kilomètres de là. On craint de surmener les assistants par la grande chaleur qui règne en ce moment à Goritz. On ferait alors la cérémonie de la cathédrale le matin, et le transfert au couvent des franciscains aurait lieu le soir. »

Le docteur Volpian est toujours à Frohsdorff. Il a assisté aux travaux de l'embaumement, exécuté par M. Conrad, et il a procédé avec ses confrères à un examen qui, sans être l'autopsie, est presque identique.

Sur les maladies reconnues par les docteurs, il n'y en a pas une seule qui soit le cancer ou l'affection cancéreuse de l'estomac. La science est déçue, et l'on ne publiera pas non plus probablement le papier scellé dont on a beaucoup parlé et où se trouve consigné le diagnostic des médecins.

D'après le Figaro, M. Volpian aurait déclaré « qu'il rédigerait, aussitôt qu'il sera rentré à Paris, un mémoire sur le cas très insolite de M. le comte de Chambord ».

On mande de Vienne, 29 août, à Agence Havas :

« Le comte de Paris a reçu aujourd'hui la visite des archiducs Jean et du grand-duc de Toscane. Le duc de Chartres est arrivé dans la soirée; il ira demain à Frohsdorff avec le marquis de Beauvoir. Le comte de Paris rendra visite à l'empereur d'Autriche vendredi prochain. Les princes d'Orléans assisteront samedi au service funèbre à Frohsdorff, avec tous les princes alliés au comte de Chambord. Le duc d'Aumale est arrivé vendredi soir. »

« Le comte de Paris a adressé aujourd'hui à toutes les cours une circulaire notifiant la mort du comte de Chambord. Cette circulaire est signée : « Philippe, comte de Paris ». »

« D'autre part, une dépêche de Vienne au Gaulois annonce que le comte de Paris a changé dans ses armes l'écu d'Orléans pour l'écu de France aux trois fleurs de lys. Le marquis de Foresta, représentant officiel du comte de Chambord à Marseille, l'aurait assuré de son inaltérable fidélité. »

M^{me} la comtesse de Paris, en ce moment rue des Varennes, a pris le grand deuil de cour.

Toute la livrée de la Maison d'Orléans a également pris le deuil.

La comtesse ne reçoit personne.

On annonce pour le 1^{er} septembre l'apparition d'un nouveau journal politique à Paris, sous le titre : *La Monarchie constitutionnelle*.

Le comte Truett Le Roy de Chavigny vient

d'adresser une proclamation aux légitimistes du département de l'Allier, pour les inviter à se grouper immédiatement autour du nouveau roi de France, Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous sommes prié d'annoncer que le 3 septembre prochain, à dix heures précises du matin, il sera célébré un service solennel dans l'Eglise Cathédrale de Cahors, pour le repos de l'âme de Mgr le comte de Chambord.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Session d'août 1883. — Séance du 21.

PRÉSIDENCE : M. CAMBRES, PRÉSIDENT.

Ouverture de la séance à deux heures 1/4. Appel nominal.

M. le Préfet assiste à la séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Renvoi à la commission des vœux d'un vœu tendant à ce qu'il soit procédé à une nouvelle

Renouvellement d'un vœu en faveur du dégrèvement de l'impôt foncier.

Renvoi à la commission des vœux d'un vœu tendant à ce qu'un système de wagons soit adopté, de manière à protéger les voyageurs isolés dans les compartiments des trains de chemins de fer.

Renvoi à la commission des finances d'une proposition tendant à ce qu'il soit voté une somme de 1,000 fr. pour un concours annuel d'animaux reproducteurs de l'espèce ovine (race du Causse), qui se tiendrait à Gramat.

Renvoi à la commission des vœux d'un vœu tendant à ce que des mesures soient prises et des ressources créées en vue d'assurer le service des vaccinations animales dans le département.

Renvoi à la commission des vœux d'un vœu tendant à ce que, dans les cantons où les votes pour le Conseil général et le Conseil d'arrondissement ont lieu le même jour, il soit formé deux bureaux dans des locaux différents.

Renvoi à la commission des vœux d'une lettre adressée par M. Laur, vétérinaire départementale, tendant à ce que l'exercice de la médecine vétérinaire soit interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire.

Renvoi à la commission des finances du sous-chapitre 1^{er} (dépenses obligatoires) et du sous-chapitre 2 (propriétés départementales immobilières) déjà adoptés par la commission des travaux publics.

Adoption du renouvellement du bail à ferme de la gendarmerie de Catus, avec observation.

Adoption du projet relatif à l'élargissement du chemin d'intérêt commun n° 60, dans les communes de Meumont et de Gigouzac.

Acte est donné de la communication des tableaux indiquant la situation des crédits et des dépenses d'entretien pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Délégation à la commission départementale du pouvoir d'examiner le travail fait par MM. les agents-voyers en vue de la constitution d'un nouveau réseau subventionné; mais seulement pour ce qui concerne le réseau des chemins vicinaux ordinaires.

Renvoi à la commission des finances de la demande présentée en vue de l'acquisition de 6 rouleaux compresseurs, destinés à fonctionner sur les chemins vicinaux du département.

Renvoi à la commission des finances de la demande tendant à ce qu'un crédit spécial soit affecté à la construction de banquettes de sûreté le long de certains chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Renvoi à la commission des finances de la demande présentée en vue du renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie, relative au palais de justice de Cahors.

Vœu énergique tendant au rachat du pont suspendu de Capdenac sur le Lot et renvoi du dossier à la commission des finances.

Acte est donné de la communication : 1^o du tableau des impositions établies d'office pour l'année 1883, en centimes et en journées de prestation pour les chemins vicinaux; 2^o du rapport de M. l'ingénieur en chef de la 2^e section du contrôle du chemin de fer d'Orléans.

Adoption du renouvellement du bail à ferme de la caserne de la gendarmerie de Vayrac.

Lecture du rapport de M. l'ingénieur en chef des chemins de fer et adoption du vœu tendant à ce que les travaux du chemin de fer compris dans la section de Brive à Souillac, soient poussés avec une vigueur nouvelle.

Adoption du vœu tendant à ce que les travaux d'embranchement de la ligne de La Madeleine à Figeac soient menés parallèlement à ceux de la ligne principale et achevés en même temps.

Adoption d'un vœu tendant à ce qu'une gare provisoire soit établie à Souillac (ligne de St-Denis au Buisson.)

Renouvellement du vœu tendant à la construction de la ligne de Cahors à Moissac.

Acte est donné de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef des mines et du rapport de M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot.

Avis favorable est donné au projet d'arrêté touchant la pêche de l'anguille dans les rivières du Lot et de la Dordogne.

Acte est donné de la communication : 1^o Des 29 états (un par canton) indiquant l'emploi des ressources vicinales disponibles 1^{er} janvier 1883;

2^o Des pièces justificatives des dépenses faites en 1882 sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Adoption de la demande du conseil municipal de : 1^o de la commune de Labastide-du-Vert tendant à ce que cette commune soit divisée en deux sections électorales; 2^o de St-Vincent-sur-Lot tendant à ce que deux sections électorales, au lieu de trois, soient établies dans cette commune.

Acte est donné de la communication :

1^o D'un volume renfermant le compte-rendu des travaux du service du phylloxera en 1882;

2^o D'un exemplaire du procès-verbal de la

périeur des haras.

Adoption d'un vœu tendant à ce qu'un dépôt d'étalons soit créé à St-Céré.

Désignation de trois membres pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture de tabacs.

Désignation d'un membre pour faire partie de la commission chargée de l'examen des demandes relatives à la concession des débits de tabacs de 2^e classe.

Nomination des membres chargés de la révision des listes électorales des tribunaux de commerce.

Acte est donné de la communication d'un exemplaire de l'atlas hippique de la France.

Avis favorable à la création et au changement de foires à Sauveterre (Lot-et-Garonne).

Acte est donné de la communication du rapport de M. Laur, sur le service des épizooties dans le département.

Adoption de la liste des secours à accorder aux hospices, bureaux de bienfaisance et institutions charitables.

Acte est donné de la communication d'une brochure intitulée : *Culture rationnelle de la truffe*.

Renouvellement des vœux en faveur de la création d'un bureau de poste à Sauzet et à Cènevières.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Président, Le Secrétaire,
CAMBRES. DUPHÉNIEUX.

ITINÉRAIRE SUIVI PAR LE 7^e DE LIGNE PENDANT LES MANÈVRES D'AUTOMNE 1883.

- 3 septembre. Départ de Cahors pour Lozech.
- 4 id. Cantonnement à Montcuq.
- 5 id. Tournon.
- 6 id. Penne.
- 7 id. Coors.
- 8 et 9 id. Aiguillon.
- 10 et 11 id. Castelmoron.
- 12 id. Villeneuve-sur-Lot.
- 13 et 14 id. Trespech.
- 15 id. Montaigu.
- 16 id. Montcuq.
- 17 id. Rentrée à Cahors.

Une dépêche de St-Servan, adressée au journal de la marine les *Tablettes des deux Charentes*, annonce que le corps du jeune élève Beauchamp, de l'Ecole navale, qui a péri dans la catastrophe du *Bougainville* avec notre compatriote, Du Tillet, a été retrouvé.

D'après une lettre de Brest, deux des camarades des victimes, MM. Perdriel et Goégan, auraient fait l'admiration de tout l'équipage du *Bougainville*, par le courage et le mépris du danger qu'ils ont montrés dans le sauvetage des jeunes élèves tombés à la mer.

Le ministère des finances va adresser au président de la République un rapport détaillé des opérations auxquelles a donné lieu la conversion de la Rente 5 0/0 en 4 et 1/2, qui est aujourd'hui complètement terminée. Ce rapport sera imprimé et distribué à la rentrée à tous les députés et sénateurs. L'économie résultant de la conversion pour 1883 sera de 8 millions.

Cette somme sera employée à atténuer le déficit provenant de l'insuffisance du rendement des impôts indirects. Pour 1884, le bénéfice de la conversion sera entier et s'élèvera à 32 millions.

Discours sur l'éducation de la jeunesse, prononcé par M. Blaviel vicaire-général, à la distribution des prix, du collège d'Istrie, à Prayssac, le 20 août 1883.

MES CHERS ENFANTS,

Je suis heureux de me trouver au milieu de vous ; serions-nous les disciples de Jésus si nous n'aimions pas la jeunesse, si nous ne trouvions pas un véritable bonheur à faire du bien à l'enfant, au jeune homme ?

Eh bien, mes chers enfants, je réussirai, je l'espère, si je puis vous faire comprendre une vérité bien méconnue de nos jours, pourtant bien importante ; si je puis vous faire comprendre qu'on ne s'écarte pas sans danger de l'enseignement du catéchisme.

Ah ! le catéchisme ! beaucoup le dédaignent aujourd'hui, et le repoussent, comme un amas de vieilleries indignes des temps fortunés que nous traversons, comme un recueil de superstitions surannées dont il faut se hâter de débarrasser les esprits ; et pourtant ce petit volume renferme plus de vérité que n'en contiennent jamais les livres des Aristote et des Platon ; que n'en entendent jamais l'Académie, le Portique ou le Lycée ; et cette vérité, il la met à la portée des plus humbles intelligences, comme il la tient à la hauteur des plus sublimes génies ; par lui, cette vérité délivre les esprits de la servitude, de l'ignorance et affranchit les esprits des ignominies de la corruption. Or la vérité est une, elle est ce qui est ; attaquer un point, c'est attaquer tout l'ensemble, on ne peut pas ébranler une pierre de cet édifice sans ébranler la construction toute entière, et si l'on touche aux fondements, aussitôt l'ébranlement devient considérable, les ruines s'étendent avec rapidité et atteignent bientôt les proportions d'un désastre. C'est ce qui arrive aujourd'hui pour l'éducation de la jeunesse.

Sans doute, ils ne disent pas encore, que l'enfant naît savant ; il ne serait pas facile de faire admettre une pareille doctrine ; d'ailleurs, le métier de professeur ne serait plus bien nécessaire ; mais, en attendant, un grand nombre des maîtres de l'enfance et de la jeunesse mettent en avant une prétention qui, sous un aspect séduisant, cache une réalité non moins étrange : à les en croire, nous naissons bons et droits, tout à fait inclinés vers le bien, tout est à sa place, tout est dans l'ordre, on n'a qu'à suivre les vents, bien vous, enfants, et, croyez-le, je suis loin de vous prendre pour de petits monstres et de méconnaître vos belles et aimables qualités ; mais, si je prétendais que tout est bien chez vous, que vous n'avez qu'à suivre le penchant pour aller au bien, que vous n'avez aucun effort à faire pour résister à des inclinations, qui toutes ne vont pas précisément vers la perfection, est-ce que vous me croiriez ?

Vous voyez ce jeune homme si régulier, si attentif à remplir ses devoirs ; comme tout est dans l'ordre et dans la règle ! mais vous ne vous y trompez pas : vous savez bien que ce calme, cette paix sont le fruit de luttés énergiques, d'opiniâtres combats, de constants et généreux efforts ; quelle vigilance sur lui-même ! quelle sévérité dans la garde des sens, quelle promptitude dans la répression des premiers mouvements ! mais, surtout, quel emploi fidèle des moyens que Dieu a préparés pour l'homme de bonne volonté !

Ah ! ce jeune homme a su s'armer de bonne heure pour le combat ; il a su de bonne heure entrer en lutte avec ses passions, ses penchants ! maintenant il va de victoire en victoire, il court, il vole, et la voie s'élargit devant sa course rapide et facile, mais, encore une fois, parce que, dès l'origine, il a compris la condition de l'homme sur cette terre, et, éclairé par le catéchisme, il a ceint ses reins pour le combat.

Mais sont-ils nombreux ceux qui saisissent la condition de l'homme ici-bas avec cette promptitude et cette intelligence ? Ceux, surtout, qui mettent la main à l'œuvre sans retard, sans hésitation, ne regardant jamais en arrière, allant toujours en avant avec une indéfectible vaillance !

Non, non, et vous les avez bien, chers jeunes gens, vous qui admirez ces nobles exceptions, vous le sentez bien, le grand nombre, le très grand nombre ont besoin d'être puissamment aidés ; et, comment les parents, les maîtres aideront-ils leurs enfants, leurs élèves ? Ah ! sans doute, par la parole, par l'enseignement si efficace, par la persuasion si puissante, si entraînante de l'exemple. — Mais est-ce bien assez ?

Vous savez bien que, malgré leur puissance, ces secours ne sont pas suffisants ; vous savez très-bien que la parole et l'exemple lui-même ont besoin d'une sanction. Nos anciens avaient la faiblesse de croire que Dieu pouvait bien connaître un peu mieux que nous le fort et le faible de cet homme qui est son ouvrage ; ils croyaient devoir tenir compte de ce que Dieu recommandait lui-même pour la formation de la jeunesse, et, je ne crains pas de l'avouer, je ne crains pas de le dire bien haut, Dieu recommande la verge. — Ah ! si les parents prétaient une oreille docile à ces divins enseignements ! si les maîtres pou-

vaient les suivre !...

Le Sage écrivait, il y a bien des siècles, et l'expérience n'a pas démenti ses paroles :

« Celui qui épargne la verge hait son fils ; mais celui qui l'aime s'applique à le corriger. La folie est liée au cœur de l'enfant, et la verge l'en chasse. »

« N'épargnez pas la correction à l'enfant, car, si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. »

« Vous le frapperez avec la verge et vous éloignerez son âme de l'enfer. »

« La verge et la correction donnent la sagesse ; mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté couvrira sa mère de confusion. »

Et n'est-il pas vrai que souvent l'oreille entend la main mieux que la parole, et que le contact d'une main ferme a bien quelque efficacité pour faire pénétrer la vérité dans les esprits et le bien dans les cœurs ?

Je le sais, on doit craindre l'abus, même des meilleures choses, et c'est surtout dans ces délicates questions de l'éducation de la jeunesse que la modération et la mesure sont nécessaires. Ah ! sans doute, jamais le coup qui meurtrit, la brutalité qui révolte, la violence qui exaspère ; mais, pourquoi pas la correction qui brise la résistance, qui humilie l'orgueil, le domine et le dompte ?

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas de purs esprits, et que le corps compte bien pour quelque chose dans la composition de l'homme.

Singulier phénomène qui caractérise bien la légèreté et l'illogisme des esprits de nos jours ; la plupart de ces hommes si ardents, pour exclure tout châtiment corporel de l'éducation de l'homme, ne voient dans cet homme qu'une pure machine, tout au plus un simple animal, un singe transformé ; d'âme, il n'en est question pour eux que pour la nier et la tourner en ridicule.

Mais, si tout est à sa place, si tout incline et penche vers le bien, vous le voyez, on n'a qu'à laisser faire, qu'à seconder le courant qui entraîne doucement le vaisseau vers le port, il suffira de signaler l'écueil, d'avertir de l'orage.

Eh bien, chers jeunes gens, vous ne ferez pas difficulté de le confesser, de le reconnaître, de le proclamer une fois de plus avec moi, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Vous avez besoin d'être retenus, contenus, repris, excités, corrigés ; vous avez besoin que la crainte de la punition vienne aider votre faiblesse ; vous sentez que souvent il ne suffit pas de connaître, vous vous reconnaissez dans cette description du poète :

..... Video meliora proboque, Deteriora sequor.

Tout jeunes que vous êtes, vous avez plus d'une fois éprouvé les oppositions, les luttés, les combats que l'apôtre saint Paul décrit d'une manière si saisissante.

Combien de fois vous n'avez pas compris votre propre condition, le mal qui vous dépeçait, vous avez dit ce mal qui vous déplaisait, que vous condamnâtes, dont vous sentiez la malice et la honte.

Vous reconnaissiez la justice, la bonté de la loi ; cette répugnance pour le mal que vous faisiez néanmoins ; cette honte, cette confusion étaient autant de témoignages de votre conviction, de la bonté de cette loi violée, transgressée cependant.

On peut donc le dire, ce n'est pas vous qui opérerez ce mal, mais ce mal était l'œuvre du péché, de l'inclination au mal qui habite en nous. Et comment ne pas reconnaître que le bien n'habite pas en nous, c'est-à-dire dans notre chair ? « Ah ! s'écrie l'apôtre, je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas en moi le moyen de l'accomplir. » Encore une fois, combien souvent vous n'avez pas fait le bien que vous vouliez, et vous avez fait le mal que vous ne vouliez pas. Mais si vous faites ce que vous ne voulez pas, encore une fois, ce n'est pas vous qui le faites, mais le péché, l'inclination au mal qui habite en vous ; donc, lorsque nous voulons faire le bien, nous trouvons en nous un moi, une inclination qui s'y oppose, parce que le mal réside en nous.

Chers jeunes gens, n'est-il pas vrai que bien souvent vous avez goûté les charmes du bien ? L'accomplissement du devoir vous a été doux ; dans la partie la plus intime, la plus haute de vous-même, vous avez senti le bien, le charme d'être d'accord avec Dieu, d'être uni à Dieu, la vérité, le bien par essence. Mais en même temps vous avez vu, vous avez senti dans vos membres une loi, une inclination opposée à la loi de votre esprit, une loi vous assujettissant à la loi du péché, à cette loi qui est dans vos membres.

Eh bien ! qu'arrive-t-il ? Cet enseignement du catéchisme, et d'une expérience de tous les jours et de toutes les heures, on l'oublie, on le méconnaît, on l'insulte ; on ne parle que de droits, là où il ne faudrait parler que de devoirs ; l'enfant a sa charte, et on lui dira quelques punitions le maître pourra lui infliger, si tant est qu'il puisse être question de punitions là où tout est droit et tend au bien. Comme s'il n'était pas assez disposé à le croire, on lui fera sonner bien haut son indépendance. Et quels seront les faits sur lesquels on appellera surtout son attention, pour lesquels on réclamera son admiration ? les hommes qu'on lui offrira pour modèles ?... Peu à peu l'enfant grandit, et bientôt le jeune homme, tout préoccupé de ses droits, pense bien peu à ses devoirs, l'autorité lui devient à charge, et, sous quelque forme qu'elle s'exerce, elle ne tarde pas à lui apparaître comme une usurpatrice, avide de poser sa main sur tout, de tout soumettre à ses caprices. Vous avez ainsi des fils sans respect, sans obéissance pour leurs parents ; des citoyens sans respect, sans soumission pour les autorités de leur pays ; des hom-

mes toujours prêts à se laisser emporter au gré de leurs caprices, ne voulant accepter aucun frein, aucune direction, proie toute préparée pour le nihilisme ou l'anarchisme.

De tels hommes ne peuvent être en paix ni avec eux-mêmes, ni avec les autres ; la famille est troublée, et pour peu qu'ils soient nombreux, la cité est bientôt, elle aussi, en désordre, et la patrie tout entière ne tarde pas à ressentir de funestes ébranlements. C'est ainsi que l'oubli du catéchisme amène une perturbation qui met partout le malaise et la peine, et bientôt fait naître les plus redoutables périls.

Au contraire, admettons ce qui est vrai, ce qui est réel, ce que le catéchisme enseigne : admettons cette blessure faite à notre nature, cette corruption originelle, cette inclination vers le mal, suite de notre déchéance. Ah ? sans doute, le baptême lave la souillure du péché ; mais il ne détruit pas les suites du péché, il n'éteint pas le foyer de la concupiscence, il confère une grâce noble et puissante ; cette grâce rend l'homme digne de l'amour de son Dieu, de son amitié ; elle le dispose pour la lutte et lui assure des secours pour le combat ; mais le penchant reste, l'inclination reste.

Ainsi l'éducateur de la jeunesse, attentif à l'enseignement du catéchisme, ne marche pas à l'aventure ; il sait quelle tâche lui est imposée : il doit diriger, mais aussi redresser, contenir, réprimer, corriger ; il doit se proposer de bien saisir, dans les enfants, dans les jeunes gens confiés à ses soins, le degré, la force de cette inclination, de cette loi opposée à la loi de l'esprit, sa direction spéciale ; il doit étudier le tempérament de ces jeunes gens, cet ensemble de dispositions qui, dans le corps lui-même, favorisent plus ou moins le développement de ces inclinations, et contribuent, plus ou moins, à la violence, au danger des passions diverses qui s'agitent dans ces jeunes âmes.

Ah ! sans doute, il doit recourir principalement à la raison, agir surtout sur le cœur, et ils n'y manqueront pas les maîtres qui, à la lumière du catéchisme, contempleront avec respect, dans leurs élèves, l'image de Dieu, le caractère auguste d'enfants de Dieu. Mais ils n'oublieront pas la bête, la bête toujours prête à regimber contre l'esprit, ils n'oublieront pas que cette bête a besoin de répression, de répression parfois prompte, énergique, et, peut-être plus souvent encore d'excitation et d'aiguillon.

« Ah ! disait un grand roi, reconnaissant les écueils où l'entraînait la bête mal domptée, est-ce qu'il n'y avait pas de verges dans mon royaume ? »

Chers jeunes gens, laissez-moi vous le dire, je crois connaître l'inspirateur de ces théories funestes, tant en crédit de nos jours : croyez-le, c'est le même qui trompa notre première mère, cet ennemi irréconciliable de notre nature, toujours en attente d'occuper les places perdues par lui et par les siens. Toujours favorisé par notre orgueil, il s'insinue partout, et il trouve moyen de tourner au profit de ses abominables desseins, les soins eux-mêmes donnés à l'éducation de la jeunesse.

Chers jeunes gens, vous ne vous ferez pas ses complices ; éclairés, vous aussi, sur votre véritable condition, par l'enseignement chrétien que vous recevez dans cette Maison, vous vous abandonnez avec une confiance entière à la direction de vos maîtres si dévoués, si pleins du désir de vous voir heureux ; vous recevez leurs conseils avec docilité ; vous accepterez leurs corrections avec soumission, que dis-je ? avec reconnaissance. Eclairés par leur parole, plus encore par leur exemple, vous demanderez à la grâce de Dieu la libération de la servitude du mal ; et si la loi du péché continue à se faire sentir dans votre chair malade et blessée, dans votre esprit déliré, soutenu par la grâce du Rédempteur, vous porterez le noble joug de la loi de Dieu, et, dans cette honorable servitude, qui est un régime véritable, vous trouverez le secret d'être en paix avec vous-même, en paix avec les autres, utiles à tous, bons dans la famille, bons dans la cité, bons dans la patrie, dignes de la servir et capables de le faire jusqu'au sacrifice de la vie.

COLLÈGE D'ISTRIE.

Succès obtenus depuis le 19 août 1882 jusqu'au 30 juillet 1883.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. Concours de septembre 1882. Un candidat présenté. Admis : Paul Filhol, de Prayssac, n° 1 sur les candidats du département, n° 7 sur les candidats de toute la France.

BREVET DE CAPACITÉ. Session de mars 1883. Deux candidats présentés. Admis : Alfred Debelmas, de Juillac.

CERTIFICAT DE QUATRIÈME. Session de juillet 1883. Un candidat présenté. Admis : Henri Andissac, de Concoats, n° 1 pour l'écrit ; reçu définitivement avec mention très bien.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES. Sept candidats présentés. Admis : Marcel Albe, n° 1. — Arsène Besse, n° 3. — Edouard Froment, n° 5. — Alfred Berrié, n° 10. — Henri Bouysses, n° 18. — Henri Rascouailles, n° 23.

ÉCOLE NORMALE. Un candidat présenté. Admis : Alfred Debelmas, n° 2.

ÉLÈVES QUI ONT ÉTÉ LE PLUS SOUVENT COURONNÉS. Frédéric Estardié, de Prayssac, 15 fois couronné. Henri Andissac, de Concoats, 13 id.

- Marcel de Ladevèze, de Cuzorn (Lot-et-G.), 10 fois couronné. Henri Fraysse de Prayssac, 9 fois couronné. Léon Lerou, de Prayssac, 9 id. Théophile Lafargue, du Bourg (Prayssac), 8 fois couronné. Edouard Froment, de Figeac, 7 fois couronné. Henri Rascouailles, de CastelFranc, 7 id. Marcel Albe de Figeac, 7 id. Paul Coulonges, de Prayssac, 7 id. Armand Bonafous-Murat, d'Anglars, 6 id. Henri Bru, d'Albas, 6 id. Jean Lacombe, de Prayssac, 6 id. Léopold Bley, de Rouffiac, 6 id. Lodois Lagarde, de Sérignac, 6 id. Sylvain Balayé, de Francoules, 6 id. Zacharie Aldhuy, de Pescadoires, 6 id. Abel Calmeille, de Cassagnes, 5 id. Antime Tissandié, de Soturac, 5 id. Louis Cassot, de Prayssac, 5 id. Pierre Liarson, de Prayssac, 5 id. Raoul de Ladevèze, de Cuzorn, 5 id.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 au 1^{er} Septembre 1883.

Naissances.

- Pidou, Ernestine, rue Feydel, 16. Coudere, Marie, à Cabessut. Bonnet, Jules, rue Brives, 34. Marty, Marie, rue Jean Vidal, 10. Carles, Jacques, rue Portail-Alban, 3. Terret, Gaston, caserne de gendarmerie. Delfour, Louis à St-George. Landrevie, Louis, Boul. Gambetta, (Sud), 60. Constans, Emile, rue Hébrard, 14. Bourgnou, Jean, Impasse du Pouget, 4. Pouget, Louis, rue St-Priest, 6. Bergon, Camille, Boul. Gambetta, 50.

Mariages.

Gaubert, Pierre, et Fournié, Marie.

Décès.

- Guiral, Pierre, prop. 80 ans à St-Georges. Ribayrolles, Victor s. p. 40 ans à St-Georges. Vigouroux, Joséphine, s. p. 45 ans. Laporte, Marie, s. p. 71 ans rue Olivier de Magny, 1. Lescale, Jean, 7 mois rue nationale, 20. Ticou, Pierre, 1 mois rue St-Marc. Mignot, Léon, 34 jours à Lacapelle, Bergues, Raoul, 6 mois rue Fénelon. Carratié, Eugène, 2 ans 1/2 rue des Cadourques. Combecave, Marie, 23 ans rue Nationale, 19. Escorbiac, Jaquette, 66 ans rue St-Géry. Labro, Eugénie, 19 mois rue Fondue basse 13. Rouquet, Jean, 10 mois rue du Lycée.

Étude de M^r Léon TALOU, avoué-licencié, boulevard Gambetta, à Cahors.

Établissement de Biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Dame Marie Cassan, sans profession, épouse du sieur Antoine Salinié, meunier, domiciliée avec lui au moulin de Tricane, commune de Labastide-du-Vert, qui persiste en la constitution de M^r Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le trente août mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, LÉON TALOU.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 31 août 1883.

Hier à l'ouverture de la séance on voyait beaucoup de points noirs. D'abord au conseil des ministres de la veille il avait été déclaré qu'on n'avait pas reçu la confirmation des bonnes nouvelles publiées sur le bon accueil qui aurait été fait à Hué à notre représentant. Puis c'était la convocation du Reichstag dont on ignorait le véritable but. Enfin la situation générale à l'extérieur paraissait assez grave pour justifier l'état de malaise sous lequel le marché s'affaissait. Mais avant la clôture une dépêche officielle annonçait que les préliminaires du traité de paix avaient été signés à Hué et que les satisfactions que nous étions en droit d'exiger nous étaient accordées. Puis au même instant le message de l'empereur lu à l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement allemand était connu. Ce message, où il n'est pas du tout question de la politique extérieure, ne concerne que le traité de commerce conclu entre l'Allemagne et l'Espagne.

Ces bonnes nouvelles ont changé la disposition des esprits et le 4 1/2 qui un moment avait failli à 108,25, s'est vigoureusement relevé à 108,70. Si ces bonnes dispositions persistaient à la Bourse d'aujourd'hui, les résultats de la liquidation pourraient être tous autres que ceux qu'on avait prévus.

Nos rentes cotent aujourd'hui : le 3 0/0 79,92, l'Amortissable 81,75, le 4 1/2 108,62. La Banque de France est à 5,425, le Crédit Foncier à 1,305, la Banque de Paris fait 1,007, le Crédit Lyonnais 572.

Nous retrouvons les Chemins de fer français, le Lyon à 1,407, le Midi à 1,170, le Nord à 1,870, l'Orléans à 1,305.

Le Gaz est sans transactions à 1,367, les titres Ateliers de Saint-Denis et Cros Camionnages de Paris valent au comptant de 290 à 300.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1182^e livraison (1^{er} septembre 1883). — La Perse, la Chaldée et la Suédoise, par M^{me} Jane Dieulafoy, officier d'académie. — 1881-1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Malthis, H. Thiriat, Barclay, E. Bayard, A. de Bar, E. Ronjat et A. Ferdinandus. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 561^e livraison (1^{er} septembre 1883). TEXTE : Pour la Muse, par M^{me} J. Colomb. — Le Yunnan, par Louis Rousselet. — Les Étrangers à Paris. — Caline, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — La plus grande fleur du globe. — À travers la France : Gérardmer, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins : Tofani, E. Théron, Th. Weber, H. Clerget. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 751, du 4^{er} septembre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Lavallée. Les vignes de Cochinchine et du Soudan. — Ory. La production chevaline en France. II. — Sagnier. Association française pour l'avancement des sciences. — Chabot-Karlem. La pisciculture à Gouville. — Champin. Vignes américaines hybrides. III. — De Pradel. Nouvelles variétés de lis. — Couverchel. Conditions pour faire un bon cultivateur. II. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Cassé. la récolte dans l'Eure. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix cou-

rant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Bassin de Tibi; le Liliun Harristi.

7 ANS DE SOUFFRANCE

Depuis 7 ans je souffrais continuellement de maux d'estomac, l'orsque j'appris que le remède souverain contre ces maux était les Pilules Suisses; voulant m'en rendre compte par moi-même, j'en ai acheté une boîte à 1 fr. 50. Au bout de cinq jours je ressentis un grand soulagement et au bout de trois mois mes maux d'estomac étaient disparus comme par enchantement. Je ne saurais trop vous remercier et vous féliciter d'avoir trouvé un remède aussi efficace que les Pilules Suisses. Je vous autorise à publier ma lettre afin que ceux qui ne les connaissent pas en fassent leurs provisions.

J. Lanterneux, quai d'Elbeuf, 3 Rouen. M. Hertzig, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LES LIQUEURS

Généralement, toutes les liqueurs alcooliques ont une saveur brûlante qui saisit la gorge. La **Bénédictine**, au contraire, fait éprouver une douce sensation de fraîcheur adorante, parfumée, et ce n'est qu'une fois parvenue dans l'estomac qu'une chaleur bienfaisante se fait sentir comme pour en dilater les parois.

Aussi, tout le monde s'est-il plu à rendre justice à cette liqueur bienfaisante et salubre, qui joint des plus heureuses propriétés, qui est, d'après les committés, médicales; un anti-

cholérique puissant, et qu'on place au premier rang parmi les meilleures liqueurs fabriquées dans le monde entier.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR

et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Maison DELAURE

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

BACCALURÉATS

Institution Lelarge, fondée en 1841. — Paris, rue Gay-Lussac, 20, Impasse Roger-Collard, 9, Paris. Cours spéciaux et de révision **PENDANT LES VACANCES** pour les examens d'octobre-novembre. En 1881-1882, l'Institution a fait recevoir (161) Elèves. — Envoi du prospectus sur simple demande.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviend le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin seront transférés **Maison ROQUES**, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX; PERCUSSION CENTRALE; REVOLVERS; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

A AFFERMER

BOULANGERIE AVEC LOGEMENT

ÉCURIE ET REMISE

Pouvant être appropriée à tout commerce — faubourg des Capucins près la future gare de Gourdon — jouissance immédiate prix modérés.

Consulter au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. CH. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **TRÉBUQUEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM



MANUFACTURE DES POMPES BROQUET

121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes Rotatives ou à pistons perfectionnés spécialement pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en magasin un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles. Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés Franco.

LA MORT

DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Inventeur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr. Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

A LOUER DE SUITE

UN VASTE APPARTEMENT
DE HUIT PIÈCES

Donnant sur le cours Fénélon

S'adresser au bureau du Journal.

CHAMBRE GARNIE
A LOUER

avenue de la gare n^o 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.